

Communiqué de presse du Collectif IAE – 14 février 2025

2025, année noire du chômage, année noire pour l'accompagnement du retour à l'emploi ?

La baisse des budgets de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) de 80 millions d'euros n'est pas un simple ajustement dans un contexte budgétaire global : c'est un coup très dur porté à des structures essentielles qui répondent pleinement aux enjeux socio-économiques, environnementaux et territoriaux.

Le Collectif IAE - composé des 9 réseaux nationaux représentatifs de l'Insertion par l'Activité Économique* - a rencontré ce mercredi 12 février 2025 la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid-Panosyan-Bouvet. Cette rencontre, initiée par le Collectif, fait suite aux alertes lancées concernant le budget 2025 de l'IAE.

Lors de cet entretien, la ministre du Travail et de l'Emploi a confirmé les choix gouvernementaux opérés : une baisse du budget alloué aux postes d'insertion de 50 millions d'euros par rapport à 2024 ; et un second coup de rabot portant à 30 millions d'euros la diminution des fonds de formation dédiés aux parcours d'insertion (PIC IAE) depuis le 1er janvier 2024.

Si cette baisse est présentée comme "contenue" par la ministre au regard des économies globales à réaliser, elle s'ajoute à la hausse de l'inflation, au désengagement financier des collectivités territoriales (régions, départements, collectivités locales) ou encore à la baisse d'activité de pans entiers de l'économie que subissent déjà les structures et les personnes accompagnées. Surtout, elle s'inscrit, pour nos réseaux, dans un mouvement de fond depuis 2023 réduisant la capacité d'action et mettant en péril les structures d'IAE.

Ce désinvestissement aura des impacts directs et concrets :

- **La suppression de 11 000 parcours d'insertion** au sein des structures de l'IAE en 2025
- **La mise en œuvre de 30 000 formations en moins**, une véritable perte de chance pour les salariés accompagnés.
- **L'aggravation des difficultés économiques et financières des SIAE** entraînant arrêts d'activités, licenciements et fermetures de structures.

Nous, réseaux de l'IAE, réaffirmons que cette orientation budgétaire est contre-productive et paradoxale, alors que nombre de dispositifs d'aide aux entreprises ne sont soumis à aucune contrepartie de création d'emploi. Chaque année, l'Etat soutient les entreprises conventionnelles à hauteur de 150 milliards d'euros.

Réduire le budget de l'IAE, ce n'est pas réaliser des économies, mais bien détruire des capacités sociales, supprimer des emplois durables et non délocalisables sur les territoires, et réduire la capacité locale à relever les défis de la transition écologique juste. In fine, cela

entraînera une fragilisation des personnes éloignées de l'emploi et un accroissement des coûts à la charge de l'Etat et des collectivités. Concrètement, cette coupe budgétaire signifiera la fin de services essentiels qui redonnent de l'espoir aux habitant.es, en particulier dans les territoires fragiles comme les Quartiers Politiques de la Ville et Zones de Revitalisation Rurales (jardins partagés, épiceries solidaires, amélioration du cadre de vie, ressourceries...). La fragilisation de ces activités aura des conséquences directes sur toute l'économie circulaire locale, les partenaires et fournisseurs des structures de l'IAE.

En outre, en pleine réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA et à l'orée d'une année 2025 qui s'annonce noire sur le front du chômage, restreindre la capacité d'accueil de l'IAE est une contradiction difficile à entendre pour les dirigeants de structures et pour les personnes.

Madame la ministre a approuvé l'organisation d'un séminaire avec le Collectif sur ces enjeux de valorisation de l'investissement public. Cela ne suffira pas pour infléchir la casse mais nos réseaux souhaitent maintenir le dialogue.

Aussi, pour nos réseaux, cette réunion doit être l'occasion pour l'Etat de proposer de nouvelles modalités de soutien comme le fléchage systématique des obligations de revitalisation des territoires pour les grandes entreprises qui licencient; le fléchage de taxes (par exemple la taxe soda) vers des dispositifs qui créent de l'emploi préventif et curatif des externalités négatives censées être combattues (obésité et diabète); avec le développement d'une commande publique responsable et des clauses sociales partout où les textes l'obligent (ex. des grand chantiers d'infrastructure), ou encore avec l'intégration des projets territoriaux d'IAE au sein des politiques contractuelles entre l'Etat et les collectivités (Contrat Réussite Transition Écologique, ruralité, réindustrialisation etc.). A cette occasion également, nos réseaux appellent à engager une évaluation du Pacte d'Ambition permettant d'objectiver le bilan des mesures et des financements engagés.

Le Collectif IAE invite la ministre et le gouvernement à considérer l'importance stratégique de l'IAE pour la cohésion sociale et la transition écologique juste, et à soutenir pleinement les structures qui œuvrent chaque jour pour l'insertion et l'emploi durables. Alors que l'IAE s'est construite dans une coopération entre l'Etat et la société civile, nos réseaux ne peuvent pas croire qu'à l'aune des défis actuels l'Etat souhaite s'en désengager.

Contacts presse :

CHANTIER école - Mathilde Wattecamps : m.wattecamps@chantierecole.org

Coorace - Aude Rabe : aude.rabe@coorace.org

Emmaüs France - Pierre Vouhé : pvouhe@emmaus-france.org

Fédération des Acteurs de la Solidarité - Charlotte Abello : charlotte.abello@federationsolidarite.org

Le Mouvement des Régies - Delphine Didier : delphine.didier@lemouvementdesregies.org

UNAI - Christophe Cevasco : christophe.cevasco@unai.fr

Réseau Cocagne - Julien Adda : direction@reseaucocagne.asso.fr